

de l'homme, qui n'a rien à se reprocher, calculoient differemment.

Le Baron de Brabeck ne vit dans son écrit que l'exposé energique des maux, sur les quels il vouloit fixer l'attention de son corps; dans le caractere de son stile, que le langage du desir du bien et de l'averfion pour le mal; dans la publicité donnée après coup à son écrit, que la necessité, où tout homme grièvement insulté surtout par un Corps Ecclésiastique, se trouve de repouffer l'injure par les seuls moyens, qui sont en son pouvoir: et ici il n'en existoit d'autre que de soumettre au jugement public, l'insulte et la cause même, qui lui servit de prétexte: enfin dans le fait même de cette publicité que le droit de répandre un écrit qui ne renferme que des préceptes avoués, des verités utiles, des vues droites, et qui n'ayant que le bien pour but ne peut être offensant.

Ce fut après cet examen réfléchi, que le Baron de Brabeck se determina à n'opposer aux attaques dirigées de toute part contre lui, qu'une contenance ferme, qu'une marche ouverte, que des armes dignes de lui et de sa cause, une juste defense, de la moderation, et du caractere,

Tandis